

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 8 juillet 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOU - représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**EPPS 004-517/11/CC**

**■ Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel avec la Ville de Ceyreste pour la gestion administrative du cimetière communautaire**  
**DEEAG 11/6366/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par arrêté en date du 7 juillet 2000, le Préfet des Bouches du Rhône a prononcé la création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole qui exerce les compétences prévues à l'article L 5215.20 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 31 décembre 2001.

Souhaitant pouvoir, dès à présent, continuer à exercer un rôle de proximité avec la population et plus généralement assumer toutes ses compétences dans des conditions optimales, la Communauté urbaine a demandé l'assistance de la Ville de Ceyreste dont la compétence et le savoir-faire lui semblent indispensables à l'exercice de ses activités, notamment en matière de gestion des cimetières.

Aussi, dans un souci de bonne organisation des services et de meilleur service rendu à ses concitoyens, la Ville de Ceyreste a autorisé un de ses agents à exercer ses compétences au bénéfice de la Communauté urbaine pour la gestion administrative du cimetière communautaire nouvellement créé sur la commune de Ceyreste.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté Urbaine et la Ville de Ceyreste. Cette convention est fondée sur le décret n°2008-850 du 18 juin 2008 qui autorise la mise à disposition applicable aux collectivités locales et aux établissements publics administratifs.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mis à disposition applicable aux collectivités locales et aux établissements publics administratifs

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que l'intérêt de la Communauté urbaine est de rationaliser et d'optimiser la qualité de ses services,
- Que la convention de mise à disposition de personnel permet de remplir les conditions d'un service public de proximité et une gestion plus efficace du cimetière communautaire.

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine et la Ville de Ceyreste relative à la mise à disposition de personnel.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la présente convention.

#### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe du Crématorium des activités funéraires de la Communauté Urbaine.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux  
Equipements d'intérêt communautaire

Michel ILLAC

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Equipements d'intérêt communautaire -  
Patrimoine foncier - Protection et sécurité  
des espaces communautaires

Patricia COLIN

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI